

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2026-044
CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 10 avril 2026, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
Xavier SILLON, Delphine VAZEUX, Laurent CAIOLO SERRA, Jocelyne MARTIN, Philippe ARNOL, Louise TEXIER, adjoints
Michel MARTIN, Maire délégué Venosc, Philippe PRIMATESTA, Maire délégué Mont de Lans, Eric HAZAK, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Sébastien CROZET, Angélique MOUNIER, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Claire CHALVIN, Marie-Hélène COING, Christophe AUBERT, Fabien VEYRAT, Emilie-Rose VIGNERI BRUN, conseillers municipaux.
Pouvoirs : Nicolas LAMBERT donne pouvoir à Louise TEXIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a nommé Delphine VAZEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires
OBJET : Budget annexe Eau – Vote du budget supplémentaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
Vu le Budget Primitif 2026 ;
Vu l'affectation du résultat de clôture 2025 ;
Vu le projet de Budget supplémentaire 2026 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget supplémentaire a pour fonction :

- **De constater** la reprise des résultats de l'exercice antérieur tels qu'ils figurent dans la délibération d'affectation des résultats ;
- **De constater** le report en dépenses et en recettes d'inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent (RAR) et dont l'opportunité n'est pas remise en cause, telles qu'elles apparaissent dans le compte financier unique 2025 ;
- **D'ajuster** les inscriptions du budget primitif ;

Il est rappelé que le budget annexe eau est voté au niveau des chapitres budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement, avec en investissement des votes par "opération d'équipement" assimilables à des votes par chapitres.

Monsieur le Maire précise que le Budget Supplémentaire du Budget annexe Eau de l'exercice 2026 s'équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement en dépenses et en recettes de la façon suivante :

RECETTES D'EXPLOITATION					
CHAPITRES	BP2026	RAR	Ajustement BS 2026 HORS RAR	TOTAL BS (RAR + Ajustement BS)	TOTAL PREVU 2026
013 - Atténuations de charges	0,00			0,00	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	254 000,00			0,00	254 000,00
72 - tx en régie				0,00	0,00
73 & 731- Impôts et taxes et fiscalité locale				0,00	0,00
74 - Dotations et participations	140 000,00			0,00	140 000,00
75 - Autres produits de gestion courante				0,00	0,00
RRF	394 000,00	0,00		0,00	394 000,00
76 - produit financier	12 800,00			0,00	12 800,00
77 - Produits spécifiques				0,00	0,00
sous total	12 800,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	406 800,00	0,00	0,00	0,00	406 800,00
042 - opérations d'ordre de transfère entre sections	5 700,00			0,00	5 700,00
043 - Opération ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00
total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 700,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
002 - résultat fonctionnement reporté				6 246,10	6 246,10
TOTAL	412 500,00	0,00		6 246,10	418 746,10

DEPENSES D'EXPLOITATION					
CHAPITRES	BP2026	RAR	Ajustement BS 2026 HORS RAR	TOTAL BS (RAR + Ajustement BS)	TOTAL PREVU 2026
011 - Charges à caractère général	10 000,00		6 246,10	6 246,10	16 246,10
012 - Frais de personnel	-	-	-	-	-
014 - atténuations de charges	-	-	-	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-
sous total dépenses réelles d'exploitation	10 000,00	-	6 246,10	6 246,10	16 246,10
66 - charges financières	101 500,00	-	-	-	101 500,00
67 - charges spécifiques	1 000,00	-	-	-	1 000,00
sous total	102 500,00			-	102 500,00
68 - Dotations aux amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
sous total	-	-	-	-	-
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	112 500,00	-	6 246,10	6 246,10	118 746,10
023 - virement à la section d'investissement				-	-
042 - opérations d'ordre de transfère entre sections	300 000,00			-	300 000,00
total dépenses d'ordre de fonctionnement	300 000,00	-	-	-	300 000,00
TOTAL	412 500,00	-	6 246,10	6 246,10	418 746,10

RECETTES INVESTISSEMENT					
CHAPITRES	BP2026	RAR	Ajustement BS 2026 HORS RAR	TOTAL BS (RAR + Ajustement BS)	TOTAL PREVU 2026
13 - Subvention d'investissement		95 425,00		95 425,00	95 425,00
16 - Emprunts et dettes assimilées				0,00	0,00
20 - immobilisations incorporelles				0,00	0,00
204 - Subventions d'équipement versées				0,00	0,00
21 - immobilisations corporelles				0,00	0,00
23 - immobilisations en cours	0,00			0,00	0,00
TOTAL recettes d'équipement	0,00	95 425,00		95 425,00	95 425,00
10 - dotations, fonds divers et réserves	200 000,00			0,00	200 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés				0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées (CAUTIONS)				0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	36 900,00			0,00	36 900,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations				0,00	0,00
TOTAL Recettes financières	236 900,00	0,00		0,00	236 900,00
TOTAL recettes réelles d'investissement	236 900,00	95 425,00		95 425,00	332 325,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	0,00		0,00	300 000,00
041 - Opérations patrimoniales	18 000,00				18 000,00
TOTAL recettes d'ordre d'investissement	318 000,00	0,00		0,00	318 000,00
TOTAL	554 900,00	95 425,00		95 425,00	650 325,00
R001 solde d'exécution reporté				190 548,36	190 548,36
TOTAL				285 973,36	840 873,36

DEPENSES INVESTISSEMENT					
CHAPITRES	BP2026	RAR	BS 2026 HORS RAR	TOTAL BS (RAR + Ajustement BS)	TOTAL PREVU 2026
20 - immobilisations incorporelles	22 000,00		-22 000,00	-22 000,00	0,00
21 - immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00
23 - immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00
150 - Aménagements urbains et milieux naturels	393 500,00	241 865,37	66 107,99	307 973,36	701 473,36
Total dépenses d'équipement	415 500,00	241 865,37	44 107,99	285 973,36	701 473,36
10 - dotations, fonds divers et réserves				0,00	0,00
13 - subventions d'investissement				0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	115 700,00			0,00	115 700,00
26 - participations et créances rattachées à des participations				0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières				0,00	0,00
TOTAL dépenses financières	115 700,00	0,00	0,00	0,00	115 700,00
Total dépenses réelles d'investissement	531 200,00	241 865,37	44 107,99	285 973,36	817 173,36
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
041 - Opérations patrimoniales	18 000,00			0,00	18 000,00
total dépenses d'ordre d'investissement	23 700,00	0,00	0,00	0,00	23 700,00
TOTAL	554 900,00	241 865,37	44 107,99	285 973,36	840 873,36
R001 solde d'exécution reporté					0,00
TOTAL				285 973,36	840 873,36

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

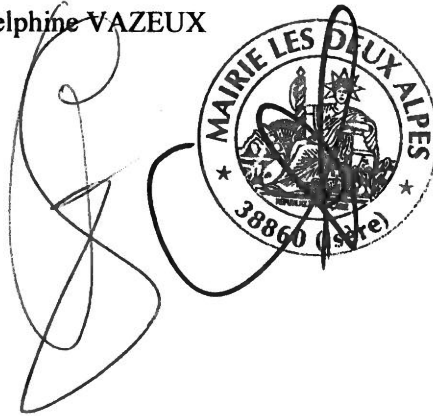
le.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** les ajustements du budget supplémentaire 2026 du Budget annexe de l'Eau tels que présentés,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance, Delphine VAZEUX



Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS